

# REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°44  
snuép.orleans-tours@orange.fr ☎ 02.38.37.04.20  
orleans-tours.snuép.com

## ÉDITO : 5<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DU SNUEP-FSU

La rentrée 2014 s'annonce aussi mauvaise que les précédentes pour l'enseignement professionnel public, ses élèves et ses personnels. Une vingtaine de postes sera créée, ce qui est bien insuffisant au vu des centaines de postes supprimés ces dernières années et de la hausse des effectifs dans nos établissements : ce sont en effet près de 500 élèves supplémentaires qui seront attendus à la rentrée. La politique d'austérité est toujours d'actualité, tout comme le développement de l'apprentissage au détriment des formations scolaires. Voir déclaration SNUEP-FSU au Comité Technique Académique du 19 mars 2014 (page 2)

C'est dans ce contexte que le SNUEP-FSU a tenu son 5<sup>ème</sup> congrès à Dinard du 24 au 28 mars derniers. 11 militant-e-s de l'académie étaient présent-e-s et ont participé activement aux débats lors des commissions et des plénières. La plupart des 90 amendements proposés par l'académie d'Orléans-Tours lors de son congrès académique ont été intégrés, renforçant nos mandats, notamment ceux demandant la remise à plat de la réforme de la voie professionnelle avec l'abandon du bac pro 3 ans et le « tout CCF ».

La présence de nos militants au Bureau National s'intensifie. Sont élu-e-s pour trois ans : Patrick BERNARD, Sigrid GERARDIN, Stéphane LEROY, Christophe MAYAM et Gilles PELLEGRINI. Sigrid GERARDIN a été élue co-secrétaire générale du SNUEP-FSU.

**Nous sommes particulièrement satisfaits que le congrès ait mandaté son représentant au Comité Technique Ministériel pour voter contre le projet de décret sur le métier enseignant qui apporte peu d'avancées significatives par rapport à notre statut actuel mais qui risque bien d'alourdir notre temps de travail sans rémunération supplémentaire et d'aller vers une annualisation de notre temps de service.**

**Nos combats sont toujours d'actualité, il est urgent de renforcer le SNUEP-FSU, seul syndicat spécifique de l'enseignement professionnel, pour faire entendre nos revendications.**

**Rejoignez-nous !**

*Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini  
Co-secrétaires académiques*

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DÉCEMBRE 2014  
UNE BONNE OCCASION DE RENFORCER LA  
REPRÉSENTATIVITÉ DU SNUEP ET DE LA FSU !**

Pour l'enseignement professionnel  
**> Ne lâchons rien !**

**SNUEP**  
F.S.U.

**SNUEP**

F S U.

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIFIQUE  
DES PLP

infos  
Orléans

N°97 Février 2014 SUP n°1

**P**

Dispensé de timbrage

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

**Déposé le 15/04/14 - 45 PIC Loiret.**

(Merci de prévenir le SNUEP si le bulletin arrive après le 19/04/2014)

Mensuel - imprimé par nos soins  
Com Par Presse 0312S05437  
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60  
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

## sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : Déclaration au CTA du 19 mars rentrée 2014

Page 3 : Mvt inter, intra, HC

Page 4 : Souffrance au travail : Bac Pro 3ans, CCF, Bac GA, Méthodes de management, ....

Page 5 : Souffrance au travail, Quizz

Page 6 : Bulletin d'adhésion 2013-2014

CTA du 19 mars 2014

Madame le Recteur,

La rentrée 2014 se place dans la continuité : aucune ambition pour l'enseignement professionnel public sous statut scolaire mais promotion et développement de l'apprentissage au menu.

Menu fort indigeste, c'est un système de formation discriminatoire, la meilleure insertion des apprentis est discutable (la part d'apprentis dans notre région la place au 4<sup>ème</sup> rang national, or le chômage des jeunes y est supérieur à la moyenne nationale), les ruptures de contrats bien supérieures au décrochage scolaire, le taux de réussite aux examens inférieur à ceux de la voie scolaire et financièrement un apprenti, tous niveaux confondus, coûte en moyenne plus cher qu'un lycéen !

C'est la conjoncture économique qui pousse les jeunes et les familles vers l'apprentissage par la rémunération. Or, c'est cette même conjoncture économique qui explique en partie la baisse des signatures des contrats d'apprentissage mais aussi le redécoupage en trois ans du bac professionnel. C'est d'autant plus étonnant que c'est à l'initiative des organisations patronales que la durée de formation sur 3 ans de ce diplôme a été généralisée dans la précipitation. Outre la déprofessionnalisation des formations, la fragilisation des diplômes que cela a entraîné, comment ont-elles pu oublier que la troisième année de formation impliquait un salaire plus élevé pour les apprentis ?

On voit bien là les limites du système qui sert à répondre aux besoins des entreprises et qui crée de la frustration et de l'échec chez les jeunes.

Pour répondre à ce problème, on nous vante la mixité des parcours : la seconde sous statut scolaire, la première et terminale en apprentissage. On voit bien l'intérêt d'un tel dispositif pour les entreprises, par contre il est beaucoup moins évident pour les jeunes d'un point de vue pédagogique.

Il serait grand temps de ne plus considérer les jeunes comme une variable d'ajustement permettant aux entreprises de passer des caps difficiles dans la tempête économique mais de se doter d'un véritable projet éducatif en vue d'élever le niveau de qualification de tous les jeunes.

Ce projet ne peut être conçu que par l'Éducation Nationale, chacun son métier ! Que les entreprises produisent, c'est leur raison d'être, l'Éducation Nationale se chargera de la formation.

Les structures d'accueil n'évoluent pratiquement pas en LP et dans le même temps le nombre d'apprentis diminue fortement (2000 en 2 ans sur l'académie). On voit bien les limites de l'exercice sur la promotion de l'apprentissage. Les jeunes qui ont choisi la voie professionnelle se tournent vers les LP (ce qui explique l'écart très positif sur les dernières rentrées entre prévision et constat). Comme les LP sont dotés à la structure, la seule solution est d'orienter les jeunes sans solution vers les lycées qui eux sont dotés aux effectifs. On oriente donc par défaut de nombreux jeunes vers une formation qu'ils n'ont pas choisie. Comment alors s'étonner que le décrochage et la démotivation des élèves soient en augmentation. Au mieux, après un échec en seconde générale, ces jeunes sont réorientés en 1<sup>ère</sup> bac pro où ils rencontrent des difficultés dans les matières professionnelles. Encore une orientation par l'échec et une cause de décrochage !

Nous remercions la DOS d'avoir optimisé les moyens alloués aux LP en créant 19 postes de PLP, mais qui ne suffiront pas à compenser les pertes de moyens antérieures, d'autant plus que près de 500 élèves supplémentaires sont encore attendus dans les LP à la prochaine rentrée. Les conditions d'études pour les jeunes et de travail pour les personnels vont continuer à se dégrader.

Les élèves de LP ont besoins d'enseignants formés, or 16,5% des emplois de PLP sont occupés par des précaires, cette proportion monte à 36% en EREA et pire à 49,6% en SEGPA.

Le typage des postes en SEGPA implique que l'enseignant soit titulaire du 2CASH<sup>1</sup>. Cette formation est lourde et demande un fort investissement de la part des personnels. Un bon moyen de rendre plus attractifs les postes en SEGPA serait de reconnaître l'effort fait par les enseignants titulaires du 2 CASH en leur octroyant une compensation indiciaire.

<sup>1</sup>Certification Complémentaire pour l'Adaptation Scolaire et la scolarisation des élèves Handicapés

## Bilan mouvement inter 2014

Le suivi syndical a concerné plus d'une soixantaine de dossiers dont une quarantaine de stagiaires. Il s'est fait au niveau académique pour les phases de saisie des vœux et de calcul des barèmes. Ensuite, tous les dossiers ont été transmis aux commissaires paritaires nationaux qui siègent en CAPN<sup>1</sup>.

Une quinzaine de dossiers a fait l'objet d'un suivi plus particulier, ce qui a permis, au total, de récupérer 3 080,8 points, bonifications non comptabilisées, au départ, par les services du rectorat. La plupart des points non comptabilisés sont dus à la complexité du barème, à l'oubli des collègues de préciser des informations ou à communiquer des pièces justificatives... Pour les collègues stagiaires, faire sa première demande de mutation n'est pas toujours chose simple. Dans la même période, en plus de la demande de mutation, les stagiaires doivent aussi gérer leurs classes, leurs formations et souvent la visite des inspecteurs...

Pour réussir (ou plutôt, pour ne pas rater, parfois par simple erreur ou oubli) sa mutation, il est plus prudent, voire indispensable, d'être accompagné et suivi par les commissaires paritaires académiques du SNUEP-FSU. Pour cela, il faut nous contacter et nous communiquer la copie de l'intégralité du dossier de demande de mutation accompagnée de la fiche de suivi syndical.

C'est également une dizaine de dossiers qui a été suivi pour le mouvement spécifique national.

***Pour la petite histoire, cela a représenté un total de 7 kg de dossiers transmis par les commissaires paritaires académiques aux commissaires paritaires nationaux !***

---

## Affectation des stagiaires 2014

Les lauréat-e-s des concours externes, internes et examens professionnels doivent participer aux opérations d'affectation des stagiaires à la rentrée 2014. Sur le site : <http://www.education.gouv.fr/cid55752/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-sial.html>, les candidats admissibles ou déjà admis pourront formuler leurs vœux d'affectation du 5 mai midi au 16 juin 2014 midi et consulter leurs résultats d'affectation à partir du 4 juillet.

**N'hésitez pas à demander conseil à nos commissaires paritaires.**

---

## Calendrier de fin d'année scolaire

### Mouvement intra 2014 :

Groupes de travail : Bonification au titre du handicap, 5 mai ; Mouvement spécifique académique, 16 mai ; barème, 20 mai ; CAPA<sup>2</sup> mouvement intra 24 juin.

**Avancement à la Hors Classe 2014 :** La CAPA est prévue le mardi 3 juin. Le barème a été modifié. Suite aux interventions syndicales, la part de subjectivité a baissé. Tous les adhérents ont reçu (par mail) la fiche de suivi syndical.

---

## Coordonnées des commissaires paritaires du SNUEP-FSU Orléans-Tours

### Titulaires

**Christophe MAYAM**, SEP E. Vaillant, Vierzon

02 54 96 49 87

[christophe.mayam.snuiep@gmail.com](mailto:christophe.mayam.snuiep@gmail.com)

**Cyril CAMUS**, SEP A. Thierry, Blois

02 47 42 62 71

[camuscyril37@aol.com](mailto:camuscyril37@aol.com)

**Johann BAZILLAIS**, LP A. Bayet, Tours

06 20 96 19 24

[johbaz@yahoo.fr](mailto:johbaz@yahoo.fr)

### Suppléant-e-s

**Marylise BEAU**, SEP B. Franklin, Orléans

02 38 86 12 45

[marybeau@voila.fr](mailto:marybeau@voila.fr)

**Stéphane LEROY**, SEP A. Thierry, Blois

06 52 28 85 28

[stephane.leroy.snuiep@gmail.com](mailto:stephane.leroy.snuiep@gmail.com)

**Patrick BERNARD**, SEP H. Brisson, Vierzon

02 48 71 29 18

[pymbernard@yahoo.fr](mailto:pymbernard@yahoo.fr)

<sup>1</sup>CAPN : commission administrative paritaire nationale

<sup>2</sup>CAPA : commission administrative paritaire académique

## SOUFFRANCE AU TRAVAIL : Bac Pro 3ans, CCF, Bac GA, méthodes de management, ....

### Management :

Le SNUEP-FSU est intervenu dès 2012 en CTA<sup>1</sup> pour alerter le Recteur sur l'augmentation de la souffrance au travail. Extrait de sa déclaration ci-dessous :

« Dans une période où on demande toujours plus aux personnels, la notion d'équipe éducative devrait être renforcée. Nous entendons par équipe éducative, l'ensemble des personnels de l'établissement y compris les personnels de direction. Ces derniers devraient apporter un soutien aux personnels des établissements, venir en aide aux plus fragiles et au moins ne pas compliquer encore plus le travail qu'ils doivent effectuer. Or, pour faire passer des réformes difficilement applicables sur le terrain, faute de moyens, un nombre croissant de chefs d'établissements a recouru à des méthodes managériales pour le moins discutables : pression sur les personnels, mise à l'écart, division, ces méthodes pouvant, dans les cas extrêmes, s'apparenter à du harcèlement moral. Est-ce dû au développement de l'autonomie des établissements provoquant une concurrence accrue entre eux, au mode de formation et d'évaluation des personnels de direction ? Quoi qu'il en soit, le nombre de collègues en souffrance ne fait que croître et cette situation est particulièrement inquiétante quand on se remémore les drames humains dans certaines entreprises privées qui ont opté pour ce type de management. Nous vous demandons solennellement d'améliorer cette situation pour que chacun puisse s'épanouir dans l'exercice de son métier. »



### Réformes :

Les conditions de travail se sont également dégradées par les réformes structurelles qui se sont succédées : généralisation du bac pro 3 ans avec l'explosion des CCF, fusion des bacs comptabilité et secrétariat dans un bac GA qui doit servir de « modèle » pour d'autres fusions, actuellement à l'étude : bacs vente et commerce, ELEEC et SEN .... Le but n'est pas de donner de meilleures formations à nos élèves mais bien de gommer la spécificité de la pédagogie utilisée dans nos établissements pour transformer ces derniers en « entreprises » de formation, afin de se rapprocher de l'apprentissage. La réduction des diplômes de la voie professionnelle est une demande forte des promoteurs de l'apprentissage. Ils considèrent que le nombre trop élevé de diplômes est un des freins au développement de ce dernier, tout comme le statut trop rigide des enseignants. Au passage, c'est aussi une solution pour réduire encore le nombre de PLP.

### Action :

Le SNUEP-FSU a également saisi les différents CHSCT<sup>2</sup> sur cette augmentation de la souffrance au travail et sur la situation particulière des collègues enseignants en bac GA. Il a rencontré à plusieurs reprises le Recteur pour que des solutions soient trouvées. Le SNUEP avec la FSU a organisé un stage sur la souffrance au travail et le rôle des CHSCT le 11 mars 2014.

Au niveau national, le SNUEP-FSU prend toute sa part dans les groupes de travail traitant de ces problèmes. Il a d'ailleurs organisé une journée nationale de réflexion pour les collègues de GA afin de pouvoir dénoncer les nombreux dysfonctionnements liés à cette formation.

Lors du GT du 03 avril dernier, la DGESCO<sup>3</sup> a fait connaître les résultats de l'enquête menée auprès des PLP sur les CCF et les PFMP. 10761 réponses valides ont été recensées. Dans 25% des cas des commentaires libres ont été postés : les épreuves ponctuelles terminales sont préférées aux CCF, grosses difficultés sur le bac GA, etc. Le retour aux examens ponctuels terminaux en PSE/Eco-Gestion/Eco-Droit est plébiscité. Un PLP sur deux est favorable à l'intégration du Diplôme intermédiaire (DI) aux épreuves du Bac, résultats positifs pour le regroupement des deux séquences du DI en PSE (79%) et Maths-Sciences (60%). Ces résultats seront présentés au nouveau ministre et s'il est d'accord, les modifications seront étudiées en CSE<sup>4</sup> et peut-être en CPC<sup>5</sup>. Les textes (décrets et arrêtés) seront présentés en septembre/octobre. Le SNUEP-FSU a réaffirmé la nécessité de poursuivre la réflexion en Art Appliqué et en LV. Concernant le Bac GA, des inspecteurs Généraux éco-gestion ont présenté les résultats d'une enquête qui a été menée pendant 2 mois auprès des IEN-ET dans 26 académies. Les conclusions de cette enquête ne remettent pas en cause le bac GA mais s'interrogent sur la bonne volonté des enseignant-e-s ! Le SNUEP-FSU a fortement dénoncé ces conclusions et la DGESCO semblait embarrassée car il apparaît de véritables incohérences entre les consignes/les textes réglementaires/ les pratiques etc....

<sup>1</sup>Comité technique académique

<sup>2</sup>Commission d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail départementale, académique et ministérielle

<sup>3</sup>Direction générale de l'enseignement scolaire

<sup>5</sup>commission professionnelle consultative

Des propositions ont néanmoins émergé :

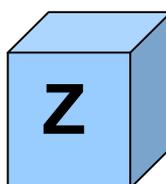
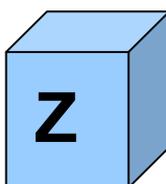
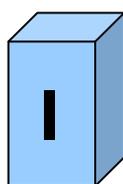
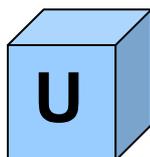
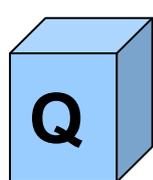
- **Harmonisation des consignes pédagogiques** données aux équipes : elles seront rapidement envoyées à l'ensemble des enseignant-es.
- **Redéfinition des rôles/fonction du passeport de compétences** : les IG le considèrent comme un outil « privé » de l'élève, demandent à ce que les enseignant-e-s n'interviennent pas sur cet outil, qu'il n'est pas certificatif comme il est précisé dans les textes réglementaires : pourtant il est obligatoire dans la validation de certains CCF ! Un toilettage des textes va être opéré rapidement
- **Les 55 fiches descriptives n'ont plus à être évaluées** dans leur ensemble. Seules les classes de situation doivent être évaluées.

Dans les réunions en cours avec la DGRH<sup>5</sup>, la DGESCO et l'IGEN<sup>6</sup>, le SNUEP-FSU revendique un bilan global pour obtenir de profondes modifications et des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail des collègues.

**Le SNUEP-FSU rappelle aussi que le seul texte réglementaire pour cette section est le référentiel. Dans ce cadre, il exige que la liberté pédagogique des enseignant-es soit respectée et demande un arrêt des injonctions invalides et contradictoires proférées par les IEN.**

**Certaines organisations syndicales communiquent beaucoup sur ce sujet, y compris par l'intermédiaire des mails professionnels ; le SNUEP-FSU préfère l'action pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.**

<sup>4</sup> Conseil supérieur de l'éducation  
<sup>5</sup> Direction générale des ressources humaines  
<sup>6</sup> Inspection générale de l'éducation nationale



1- je ne suis pas d'accord avec ma note administrative, dois-je la signer ?

2- Ma note administrative peut-elle dépasser le maximum de la fourchette de mon échelon ?

3- Je vais être stagiaire à la rentrée. Suis-je obligé d'accepter des heures supplémentaires ?

4- Ma note pédagogique n'a pas été modifiée depuis 5 ans. Est-ce normal ?

5- Puis-je contester l'appréciation qui accompagne ma note administrative ?

6- Y a-t-il un dossier à compléter pour demander le passage à la Hors Classe ?

7- Je viens d'une autre académie. Est-t-il normal que ma note administrative ait été baissée ?



1- OUI 2- OUI 3- NON 4- NON 5- OUI et NON 6- NON 7- OUI

**QUIZZ** : Les réponses détaillées sont disponibles sur notre site internet « [orleans-tours.snuep.com](http://orleans-tours.snuep.com) » rubrique « Espace adhérents ». (Munissez-vous de votre n° d'adhérent-e)

**Après 4 ans de blocage de nos salaires, le 15 mai manifestons massivement notre mécontentement !**